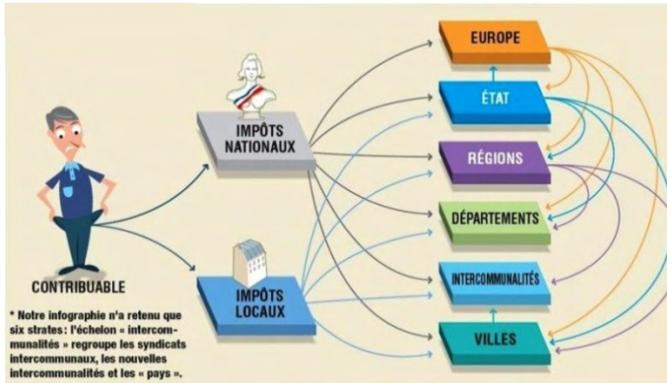
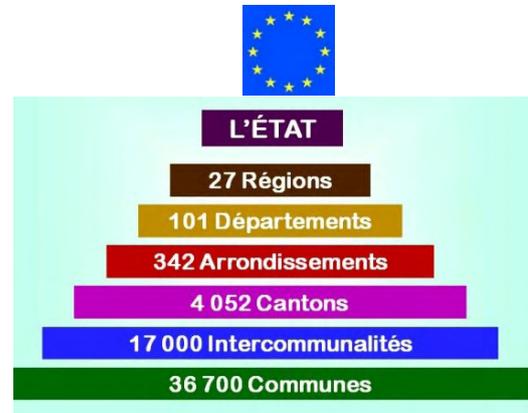


Le « mille-feuille » français

Dans le cadre de la « transition énergétique » ou plus restrictivement de la rénovation énergétique de l'habitat faut-il " s'inquiéter du fait que dans une sorte de mobilisation générale, notre pays se soit pris au piège du tristement célèbre "mille-feuille français" et que peut-on en attendre ?

1) Sa description

Pour être « plus près des citoyens », l'état français, liée aux autres pays européens par des accords internationaux est administrée à de nombreux niveaux. Le mille-feuille français sera-t-il moins épais par le fait que notre pays ne comprend plus maintenant que 13 régions?



Nombre de maires:	36 646
Adjoint ^s aux maires:	≈ 100 000
Présidents communautés et syndicats de communes:	16 750
Vice-présidents:	≈ 100 000
Conseillers généraux:	4 052
Conseillers régionaux:	1 880
Sénateurs:	348
Députés:	577
Conseil économique et social:	233
Députés européens:	74

En effet, avec autant de maires que de communes c'est 36 646 maires et quelques 526 000 conseillers municipaux avec au titre de l'intercommunalité quelques

- 2223 communautés de communes avec leur Président et Vice-président
- 228 communautés d'agglomération ou urbaines et autant de Président et de Vice-président auquel s'ajoute quelques conseillers. Soit pour 60 millions d'habitants quelques 800 000 élus!

La France, avec un élu pour moins de 100 habitants détient avec son « mille feuilles" le record du Monde de l'assistance.



Pourtant, les élections passées, cela ne signifie pas nécessairement que le citoyen lambda soit nécessairement mieux entendu

Les coups de gueule des Lutins



Les citoyens en tant que contribuables se sentent écrasés financièrement par « Le mille-feuille ». Certains d'entre eux que l'on pourrait surnommer « les Leaders » pourraient chercher à se faire entendre grâce à ce « pouvoir latéral » proposé comme forme d'action par Jeremy Rifkin dans son livre sur la Troisième Révolution Industrielle. Pour faire avancer les choses et tels des vers, ils pourraient tenter de se propager vers le haut à l'intérieur du « mille-feuille » en tentant d'atteindre l'Europe et le sommet de la hiérarchie verticale. Les Lutins thermiques observent que les résultats obtenus individuellement par certains ou collectivement par la Suisse, avec son indépendance relative sont incontestablement supérieurs aux nôtres et vu la proximité de la « conférence internationale sur le climat » prévue en France en 2015 », ils s'inquiètent à juste titre du « Mille-feuille français »

2) Sa mobilisation pour assurer la rénovation énergétique de l'habitat

Un décret ministériel signé le 22 juillet 2013 par :

- Le Ministère de l'égalité des territoires et du logement,
- Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
- La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages,
- La Sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction,
- Le Bureau des partenariats et des actions territoriales,

place les *préfets de département* au cœur d'un dispositif de rénovation énergétique de l'habitat nommé *PREH* (plan de rénovation énergétique de l'habitat). Cette centaine de Préfets deviennent responsables pour leur département du bon déroulement des 3 volets du PREH qui sont résumés ci-après:

- 1 Enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers
- 2 Financer la rénovation en apportant des aides
- 3 Mobiliser les professionnels afin de garantir la qualité de la rénovation

Administrateurs civils de l'état, les sous-préfets, élevés lors de leur carrière au rang de préfet, sont issus de la prestigieuse école nationale d'administration (*ENA*). Ce ne sont pas des spécialistes de l'énergie. Plutôt considérés comme des "hommes de lettres" que des "hommes de science" leur qualification et leur culture ne les prédisposent pas a priori à assurer cette fonction et à jouer ce rôle. Conscient de cette lacune et soucieux de les mettre

Les coups de gueule des Lutins

en situation de mener à bien leur mission dans le cadre du PREH*, l'état les a entourés d'une multitude d'organismes, de normes, de réglementation thermique, d'outils comprenant en complément des ministères, directions et sous-directions signataire du PREH :

- Pour les Ministères et comité de pilotage : DHUP, DGEC, METL Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, DUHP Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, DGEC Direction générale de l'énergie de l'air et du climat
- Pour les outils : le BES, les DPE, les deux types d'audits, La feuille de route "*Built Up Skills*" du projet européen
- Des réglementations thermiques RT 2005, RT 2012 et des normes DTU
- Des opérateurs : l'ADEME, l'ANIL, DDT(M) DREAL
- Des organismes de protection de l'environnement CEDRE, CEESC, CITEPA, DDASS
- Des associations : ARF, ADF, ADCF, AMF
- Des formes d'action telle que le PDB de Philippe Pelletier
- Des centres de recherche : CNRS, CEA
- Les collectivités territoriales ARF, SRCAE, DPALPD, FSL, CLE avec les agences locales de l'énergie ALE
- Des syndicats, agences, et associations en charges de la promotion des *EnR* telles que l'AFPAC, l'IRENA, le SER
- Des organismes de formation des professionnels du bâtiment* FEEBAT, CSTB, COSTIC (jugés insuffisants pour respecter les notions d'éco conditionnalité dans le cadre d'un contrat de performance
- Des bureaux de recherche et des associations se préoccupant de notre sous-sol comme le BRGM, l'AFPG, la DRIRE
- Des organismes en charge de la promotion du développement des énergies renouvelables tels que le SER, l'IRENA
- Des organismes en charge de l'énergie et de la protection de l'environnement à l'*international* : AIE, ONU, GIEC et au *national* : ANDRA, CITEPA
- Les quelques 1000 ambassadeurs de l'efficacité énergétiques incluant l'association française des pompes à chaleur (AFPAC) dont le CSLT se sent solidaire

Ceci en y associant une multitude de dispositifs et organismes et banques supposés assurer l'aide au financement au travers du *CIDD*, du prêt *PTZ* (à taux zéro), du *tiers financement*, des certificats d'économie d'énergie *CEE*, du *crédit d'impôt*, de l'*enveloppe FEDER européenne** destinée à soutenir la transition vers une économie à faible valeur en carbone pour la période 2014-2020, du *fond chaleur renouvelable* et tout dispositif d'aide fiscale et ceci au travers d'une multitude d'organisme et de banques d'aide au financement l'*ANAH*, *BIRD*

* Ceci en dehors des grandes écoles formant nos jeunes pendant leur scolarité (Polytechnique, Centrale, les mines, les écoles d'ingénieurs telles que l'*INSA*, les arts et métiers, le *CNAM*

**Par circulaire du 19 avril 2013 et dans le cadre de cette aide européenne destinée à soutenir la "*transition vers une économie à faible teneur en carbone*", le premier ministre a donné autorité aux présidents des Conseils régionaux et aux préfets de région en les impliquant dans un processus les autorisant à distribuer des aides au titre des enveloppes *FEDER européenne*. (A noter que dans le texte de la http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/07/cir_37292.pdf Il est fait mention des préfets de départements pour le PREH alors qu'il est question des préfets de région pour les enveloppes *FEDER européenne*)

Tribune libre

Les Lutins thermiques ont récemment demandés à *Balendard*, citoyen lambda, ce qu'il pensait du PREH plaçant le préfet de département au sommet de la hiérarchie dans le cadre de la rénovation énergétique de l'habitat. Voilà la nature de leur conversation :

Les Lutins thermiques

Vous qui cherchez à percer les raisons du blocage actuel et solutionner le problème de la précarité énergétique, vous devriez vous réjouir de voir que nos responsables politiques mettent le Préfet en demeure de faire quelque chose d'utile : mener à bien ces trois volets de la rénovation thermique de l'habitat à savoir: enclencher la rénovation, apporter des aides financières et mobiliser les professionnels.

Balendard

On ne peut pas dire que cela me réjouisse mais je me rends à l'évidence : l'état français met son *préfet de département* en demeure de faire quelque chose d'utile et je constate que la fonction préfectorale est en pleine évolution. S'il ne parvient pas à satisfaire ces trois objectifs, on ne pourra pas dire en tout cas qu'il n'a pas été aidé! Ceci dit, nous espérons comme vous mais sans trop y croire que le pouvoir politique du Préfet, conjugué à l'impulsion forte qu'on lui demande de fournir suffira à faire bouger les mentalités et à mettre en place un projet de loi sur la transition énergétique qui soit à la hauteur de l'enjeu et solutionne le problème social que pose le chauffage de l'habitat

Les Lutins thermiques

Je vous sens sceptique sur l'évolution favorable de ce qui vient d'être enclenché par nos dirigeants. Le préfet n'est-il pas en charge des intérêts nationaux, le symbole de la permanence et de la continuité de l'action publique ?

Balendard

Oui mais je suis sceptique. Je ne comprends pas bien comment le Préfet pourrait « accompagner » le particulier. Les outils habituels du Préfet sont le contrôle administratif et le respect des lois et je crains que dans le cas présent, les lois qui devraient régir la transition énergétique pour le chauffage de l'habitat n'étant pas encore clairement élaborées, je crains que celui qui a été retenu pour défendre le PREH ne soit pas le personnage approprié. Il me semble que dans un premier temps *les véritables acteurs de la transition énergétique* seront différents. L'enchevêtrement des compétences et une trop grande diversité au niveau de la formation* freine l'arrivée d'une « *autorité organisatrice* » sans laquelle rien ne peut se faire de valable. Il faut se rendre à l'évidence, la décision d'enclencher la rénovation thermique d'un immeuble résulte de l'accumulation de prises de positions individuelles. Le syndicat des copropriétaires vote OUI ou NON lors d'une AG. Faut-il que le préfet de département rajoute à cet incroyable aggloméra d'organismes, de normes et de réglementations des campagnes d'informations départementales pour faire passer le message ?

**C'est ainsi que le CSTB assure 3 formations différentes pour la conception de l'habitat neuf selon les exigences de la RT2012, les différents labels, et la conception bio-climatique !*

Mon sentiment est que préalablement à l'action du préfet devrait se mettre en place un projet de loi qui fasse une véritable synthèse entre le législateur et les normes, entre la finance et la technique, entre la durée et le montant des prêts, entre le contrat de performance et l'audit énergétique collectif. Un projet de loi qui, bien que les caisses soient presque vides, prenne en compte la nécessité que le pouvoir d'achat de ceux qui financent pour l'essentiel l'investissement, à savoir les propriétaires de l'habitation, ne soit pas modifié pendant la période de remboursement de l'emprunt finançant l'investissement.

Les Lutins thermiques

Je comprends parfaitement votre souhait mais mon sentiment est qu'à défaut de considérer la juste valeur des choses cela sera difficile pour le poste isolation des parties privatives. Particulièrement si l'on souhaite rajouter à la génération thermique la partie privative de l'isolation du bâti à savoir les fenêtres et les portes fenêtres. Je prends pour exemple le site de l'ANAH, l'agence nationale de l'habitat en charge de la distribution des aides pour le privé dans les cas les plus urgents socialement qui ne mentionne même pas ce poste dans son site. Peut-être est-ce la raison pour laquelle le bouquet de travaux est souvent limité dans un premier temps à la génération thermique et n'incorpore que l'isolation des parties communes, par exemple l'isolation en terrasse et le traitement des ponts thermiques au niveau des planchers sur les façades sans balcons des immeubles. Un tel projet de loi me semble alors envisageable et devrait pouvoir prendre corps. Ceci à condition qu'il soit lié au respect de performances raisonnables établies d'un commun accord entre le Maître d'ouvrage et le maître d'œuvre après consultation élargie de quelques constructeurs et entreprises. L'association française de pompes à chaleur (AFPAC) pourrait jouer un rôle essentiel à ce sujet en associant la chaufferie des immeubles à la production d'énergie renouvelable thermique. Cette association est enfin sortie de son silence début 2013 en jouant son rôle : Rassurer sur la pérennité d'un chauffage thermodynamique bien conçu et bien dimensionné. Cette prise de position devrait en toute logique permettre au Préfet de mettre en place un « contrat de performance » acceptable par les différentes parties en cause. Ceci dans la mesure où ce « contrat de performance » permettra d'enclencher la décision de rénovation des particuliers par le fait qu'ils seront assurés de voir leur pouvoir d'achat s'améliorer à moyen terme. Ceci aussi par le fait que les banques assurant le financement de la rénovation par un PTZ seraient assurées de rentrer dans leur frais à moyen terme, à savoir sur une période n'excédant pas dans la plupart des cas 10 ans. A la charge du Préfet et si des difficultés surviennent lors du montage financier de décider avec les organismes d'aides tels que l'ANAH s'il est indispensable que cet organisme apporte son soutien aux plus défavorisés. A charge de l'AFPAC de s'entourer de sociétés sérieuses porteuses de labels indiscutables assurant de la qualité de la rénovation et le respect des performances promises au contrat. Une assurance complémentaire prise par l'état couvrant un non-respect éventuel de ce qui a été promis. Le CSLT que je représente ici estime que cette orientation est en effet indispensable tant il est important avant toute décision de s'assurer qu'il sera possible de satisfaire à la fois les capacités financières de celui ou de ceux qui financent et de s'assurer que ceux qui prêtent, les banques, seront remboursées sans que le pouvoir d'achat de ceux qui financent ne soit modifié pendant la période de remboursement de l'emprunt.

Pour parvenir à ce résultat une simplification des normes et des procédures associée à une réduction des coûts sera nécessaire. Il sera aussi nécessaire que les syndicats soient partie prenante de la négociation, assurent moyennant rétribution le rôle de répartiteur financier assurant la liaison collectif-privatif au niveau de aides, voire de jouer le rôle de Maître d'ouvrage participant avec le conseil syndical sans qu'il soit lié à une prise de responsabilité technique contraignante. Ils pourraient ainsi à cette occasion retrouver cette position de tuteur qu'ils ont un peu perdue.

Balendard

Vous avez probablement raison. En tout cas le "*citoyen décisionnaire*" que je suis attend en définitive qu'on lui propose deux choses :

- Un système de GÉNÉRATION finalisé de qualité et à un coût restreint le rassurant sur le respect de notre environnement, lui donnant l'assurance de la performance et le rassurant sur le fait que son pouvoir d'achat ne sera pas affecté pendant la période de remboursement de l'emprunt si ce n'est pas une diminution raisonnable de celui-ci résultant de la valorisation de son patrimoine.
- Des conseils simples et pratiques au niveau de l'ISOLATION lui donnant enfin une vision claire du temps de retour sur investissement de ce deuxième poste en regard des économies d'énergie réalisées.

En tout cas, si le blocage devait persister, *sensibiliser* sur la consommation et les performances et *inciter* à réaliser des travaux efficaces d'économie d'énergie sur l'existant nous sommes d'accord. Par contre nous émettons des doutes sur la nécessité de réglementer toujours plus vu que cela semble aller à l'encontre du but recherché. Quant à d'éventuelles sanctions pour ceux qui ne font décidément jamais rien, nous demandons l'absence de sanctions tant que ces deux objectifs ne sont pas atteints. Nos revendications ne vous semblent-elles pas raisonnables ?

Les Lutins thermiques

L'attitude du "citoyen décisionnaire", se plaçant dans la position d'un Maître d'ouvrage responsable du retour de sa dépense me semble tout à fait raisonnable. D'autre part connaissant le caractère « Mouton de panurge du Français je n'ai aucun doute, après quelques opérations réussies ici où là dans le collectif, tout va s'enclencher naturellement sans qu'il soit nécessaire d'appliquer des sanctions.

Balendard

Je souhaiterais partager votre optimisme mais force est de constater qu'il y a déjà de nombreuses applications réussies et que rien ne s'enclenche. Il est vrai que celles-ci sont surtout dans l'individuel... Quoiqu'il en soit, tant que notre politique énergétique ne sera pas orientée vers le « *consommer mieux donc moins* » en complément du « *produire différemment* » et tant que les prix de l'isolation privative constituant les fenêtres seront disproportionnés par rapport au retour de la dépense, je crains qu'il n'y ait *quelque chose qui cloche*. Au moment où l'on envisage une nouvelle loi sur la transition énergétique, il serait temps de considérer que si la réglementation ne s'appuie pas sur des bases solides, si tous les acteurs du projet de rénovation énergétiques ne parlent pas d'une même voie cela ne conduise à une normalisation et à une formation encore plus complexe source de complications inutiles.